

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

20

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **20 JUIN 2025**

Objet de la délibération :

**FIGANIERES – « LES
MARTHES »
RESILIATION
PARTIELLE BAIL
EMPHITEOTIQUE**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno
BAIXE, Catherine BASCHIERI, Christian BRIEL, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Serge
PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie RIALLAND

Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Dominique CAPITAINE
Josée MASSI ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Carmen COINTREL,
Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc
LAURIOL

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement excusé : Frédéric LOUBEYRE
(DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

Par acte en date du 30/08/1980, la commune de Figanières a consenti à Var Habitat
un bail emphytéotique pour la réalisation de notre Résidence Les Marthes.

La Commune a pour projet la création d'un city park pour dynamiser le secteur,
avec une entrée et une sortie sur la Route du Collège.

Pour ce faire, la Commune souhaite que l'Office lui rétrocède une parcelle d'une
superficie d'environ 7.507 m² à détacher de notre groupe. Cette parcelle est
actuellement en nature d'espaces verts et n'est pas occupée.

Cette résiliation partielle de bail interviendra à l'euro symbolique, étant dans
l'intérêt de nos locataires.

La parcelle objet de la cession est la suivante :

Commune : FIGANIERES

Section : F

Numéro : Lot B pour une superficie de 7 507 m²

Cette parcelle est à détacher de la parcelle mère cadastrée section F n°1158, suivant le plan de division établi par le cabinet AR & ASSOCIES en date du 04/03/2025.

De plus, il pourra apparaitre nécessaire, compte tenu du projet à réaliser, de constituer des servitudes de réseaux et/ou de passage divers ou d'écoulement des eaux, dont la parcelle restante appartenir à l'Office pourra être fonds dominant ou fonds servant.

Je vous demande de bien vouloir autoriser :

- La résiliation partielle du bail emphytéotique au profit de la commune portant sur une parcelle d'une superficie de 7 507 m² à l'euro symbolique,
- La régularisation de toute servitude de réseaux, passage divers et d'écoulement des eaux qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du projet communal,
- Le Directeur Général à régulariser tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI